

Photos d'objets collectionnés

Par Vernazza

Bonjour, après de nombreuses recherches sur le web comme dans des ouvrages papier, je me rends compte que ma question est soit idiote, soit en angle mort : je voudrais poster sur un blog des photos (que j'ai prises moi-même) d'objets des années 50 à 70. Aucun autre objectif (si je puis dire) que partager avec les (nombreuses) personnes qui s'intéressent au vintage, quelles que soient leurs motivations (dont la nostalgie). Le plus approchant serait le droit régissant les collections, je suppose (mais je n'ai rien trouvé sur les collections privées en fait). Les objets sont divers : couvertures de livres et de cahiers, jouets, tissus, petits objets de décoration, bref tout ce qu'on retrouve de la cave au grenier quand on vide une maison un peu ancienne. Par nature, ils sont soumis à une propriété intellectuelle (dessins, modèles, ?uvres de l'esprit), pas nécessairement éteinte. On les trouve en photo, eux ou leurs proches, sur des sites de vente, repris ensuite sur pinterest par exemple. Mais hors vente ? Quelles règles peuvent s'appliquer dans mon cas ? Merci vivement par avance !